

De l'indignation à l'action : des besoins singuliers, des réponses plurielles

1) Rôle historique des Samu Sociaux.

Les Samu Sociaux ont mission d'aller à la rencontre de celles et ceux qui ne demande plus rien. Leur fonction n'est pas d'apporter ou de soutenir à la rue mais de faire émerger des demandes et d'y répondre par une mise en lien avec les dispositifs existants. Les équipes d' « aller vers » ont été créées à destination de « celles et ceux qui ne vont pas vers ».

Les personnes pour lesquelles le Samu Social a été fondé sont toujours rencontrées par les équipes mais elles ont été rejointes par d'autres publics, du fait de la massification des personnes à la rue

2) Massification des personnes à la rue (toutes catégories) chiffres dont enfants

Jamais le nombre de personnes sans abri n'a été si important. La crise est sans précédent.

La FAP dénombre 330 000 personnes sans abri en 2023/143 000 en 2012 (nombre multiplié par 2 entre 2012 et 2024)

Et cette augmentation s'accélère. Selon le baromètre « Enfants à la rue » publié par la Fédération des acteurs de la solidarité et l'UNICEF France, 2 043 enfants sont restés sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115 le 19 août 2024 ; un chiffre qui a plus que doublé par rapport à 2021 (+ 120 %). Parmi ces enfants, 467 avaient moins de 3 ans.

La Coordination Nationale Jeunes Exilé-es En Danger a comptabilisé 3 477 jeunes en recours de minorité en mars 2024, dont 1 067 sont dans une situation de rue.

3) logique de tri

Du fait de cette tension, et alors que l'hébergement demeure un droit inconditionnel, on glisse, depuis plusieurs années, d'une logique de droit à une grille de lecture en termes de prévention du risque de mort dans l'espace public

L'hébergement, qui est un droit inconditionnel, se voit progressivement conditionné au fait de se trouver dans une situation de vulnérabilité

Aujourd'hui, il s'opère un tri, sur beaucoup de territoires, dans l'accès et le maintien en hébergement

Tandis que les professionnels du travail social sont missionnés pour accompagner les personnes à accéder à leurs droits, une place dans la société, ils se retrouvent en situation de prioriser, de trier, jusqu'à l'extrême.

À Paris, il est demandé au maraudeur d'expliquer à une famille avec un enfant de 4 mois qu'elle ne rentre pas dans les critères d'accès d'hébergement immédiat car son enfant est trop grand.

À Caen, les maraudeurs sont chargés d'expliquer aux personnes que, sans certificat attestant des risques vitaux à la rue, elles ne rentreront pas en hébergement.

A Valence, Bordeaux, Toulouse, des familles sont remises à la rue lorsqu'elles ne sont plus considérées comme vulnérables

L'appréhension de la vulnérabilité est fonction de la tension sur le territoire.

On s'installe ainsi dans une gestion du « moins pire » en ne se fixant plus d'objectif de réduction du sans abrisme.

Cette logique de gestion au moins pire, poussée à l'extrême, révèle son inefficience et l'impérative nécessité d'un changement de paradigme, lorsqu'il est demandé aux équipes à Lyon cet été, l'élément de vulnérabilité supplémentaire pour un enfant de 5 jours

4) Conséquences

- Toutes les personnes à la rue sont en risque

Compte tenu du fait que nous ne sommes plus en capacité de proposer un hébergement à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans, il s'agit d'un public particulièrement en risque

Le rapport les 1000 1ers jours rappelle en effet que les 3 premières années « posent les fondations psychologiques, émotionnelles, sociales, cognitives et comportementales du développement futur de l'individu ». Il y a donc un risque majeur, en termes de développement.

Au-delà de 3 ans, les risques demeurent très importants avec des difficultés à suivre une scolarité normale du fait des conditions de vie, un sentiment de honte chaque instant de ne pas être comme les autres, une place d'enfant avec l'insouciance associée qui ne peut pas s'expérimenter.

Les femmes sont aussi particulièrement à risque. « Au bout d'un an passé à la rue, 100 % des femmes ont subi un viol, quel que soit leur âge, quelle que soit leur apparence. Pour elles, c'est un trauma parmi d'autres. » Aurélie Thiland. Rapport Mission d'information du Sénat.

- Pour l'ensemble des publics : Non recours

Ces difficultés d'accès à l'hébergement alimentent le non recours des personnes

ENM de la FNSS de 2021 montre que 65% des ménages rencontrés lors de l'enquête n'avaient pas contacté le 115 depuis plus d'un mois

69 % des personnes rencontrées lors la Nuit de la solidarité à Paris en 2024 n'appelaient pas ou plus le 115

Plus le temps d'errance est long, moins le ménage aura recours au 115.

- - pour les travailleurs sociaux

Cette logique de tri génère aussi ne perte de sans pour les travailleurs sociaux

« Je savais que ça allait être dur mais j'imaginai pas à ce point ». « Je sais que ce n'est pas de notre faute, que ce sont des questions politiques, mais on y contribue un peu ».

La logique de priorisation, de tri met donc l'ensemble des publics en risque, repoussant toujours plus loin les digues de l'acceptable.

La FNSS en appelle à refonder l'approche de la question du sans abrisisme à partir du droit car les solutions existent, à portée de choix politiques

II- Causes du sans abrisisme et leviers d'action

Comment en est-on arrivés là ?

Cette question se pose avec une acuité particulière du côté des services de l'Etat qui gèrent le BOP 177 relatif à l'hébergement puisque le nombre de places est passé de 149 000 à 203 000 places d'hébergement ouvertes entre 2017 et 2022

Cela peut laisser à penser que le problème est sans fin et intraitable.

Mais en fait c'est le contraire. Dès qu'on s'attèlera aux causes structurelles du sans abrisisme, dès qu'on « prendra le mal à la racine », il sera possible de diminuer puis de mettre fin à cette réalité. L'analyse des causes donne aussi les leviers pour réduire significativement le sans abrisisme.

Aujourd'hui, le problème est finalement assez simple à expliquer: le nombre de personnes sans abri s'accroît car les places d'hébergement auxquelles elles pourraient accéder sont occupées par des personnes qui ne sortent pas vers le logement, faute de logement accessible. La cause majeure et principale du sans abrisisme est donc le logement. Le sans abrisisme est la conséquence de politiques structurelles défaillantes qui participent à accroître le sans abrisisme. Plus les politiques sociales dysfonctionneront, plus il y aura de sans abrisisme

2.1. La crise du logement

Cette crise du logement est parfaitement décrite par la Fondation Abbé Pierre : La financiarisation du logement restreint l'accès d'une partie de la population au parc privé. Le logement social devrait amortir cette logique de profit pour les personnes dont les revenus ne leur permettent pas d'accéder au parc privé mais tel n'est pas le cas.

Tous les indicateurs sont au rouge : nombre de demandeurs, taux de rotation, production de logement etc.

Le logement est à la fois un droit fondamental mais aussi un bien sur lequel il est possible de spéculer.

La solution principale au sans abrisisme réside dans la création de logements accessibles avec les différents leviers mis en avant depuis des années par la Fondation Abbé Pierre (régulation des prix du foncier, encadrement des loyers, solvabilisation des ménages, fiscalité des meublées touristiques, objectifs de production de logement social et très social, assouplissement des conventionnements PLAI...) La Finlande a fait la démonstration de la possibilité de réduire drastiquement le sans abrisisme

Leur déploiement dépend de la capacité à défendre le choix d'une société qui refuse qu'une partie d'entre elle soit contrainte de vivre à la rue. L'enjeu consiste donc à s'extraire d'une politique du moins pire pour construire une politique fondée sur le respect des droits fondamentaux et des objectifs en matière de réduction du sans abrisisme.

Au-delà du logement, d'autres facteurs structurels sont à prendre en compte

- Les politiques migratoires

Aujourd'hui la construction des politiques migratoires ainsi que leurs mises en œuvre génèrent du sans abris. L'administration crée en effet des catégories de publics en attente de droits ou dépourvus de droit.

Lorsque l'on attend durant des mois voire des années un titre de séjour que l'on pourrait avoir de plein droit, on condamne les personnes concernées à la précarité et on accroît le sans abris.

Lorsque l'on se refuse d'acter administrativement, par des régularisations, des intégrations déjà validées dans les faits pour des personnes qui travaillent, dont les enfants vont à l'école etc

Même si les vents sont contraires, il importe de rappeler que lorsque l'idéologie l'emporte sur le pragmatisme (je ne dis même pas l'humanisme), on crée du sans abris.

- Cloisonnement des politiques publiques

Actuellement, les politiques sociales sont cloisonnées.

L'absence d'articulation de ces politiques publiques créent des ruptures de parcours à des moments de bascule.

C'est le cas à 18 ou 21 ans lorsque les jeunes confiés à l'ASE ne dépendent plus de la protection de l'enfance. ¼ des personnes sans abri nées en France sont d'anciens enfants placés

C'est le cas des sorties de détention, d'hôpitaux psychiatriques etc.

A l'image de ce qui s'est fait dans le champ du handicap avec l'amendement Creuton, il semble possible d'engager une politique de prévention des ruptures en structurant l'articulation entre les différents champs l'action publique pour qu'il n'y ait plus personne qui se retrouve à la rue du fait d'un effet de seuil.

Conclusion

Le discours tenu aujourd'hui est celui porté par la FNSS.

Mais c'est aussi celui de la cour des comptes lorsqu'elle écrit dans son rapport du 1^{er} Octobre

« Une réelle politique de maîtrise des dépenses d'hébergement ne peut relever, à moyen terme, que d'une diminution des causes de la demande d'hébergement, donc de la réussite des politiques sociales de prévention intervenant en amont ».

C'est aussi celui de la mission d'information du Sénat relative aux femmes sans abri qui a rendu ses conclusions semaine passée

« Pour gérer la pénurie de places, certaines préfectures ont défini des critères de vulnérabilité de plus en plus restrictifs. Ce qui ne devait être qu'une priorité dans la prise en charge et une aide à la décision est devenu une condition d'accès à part entière, en dépit du principe d'inconditionnalité de l'hébergement. »

Ma mission recommande « effort particulier en faveur des femmes sans domicile dans le cadre de la circulaire Valls, qui permet aux préfets de procéder à des régularisations au cas par cas. » La circulaire Circulaire Valls est cependant remise en cause par Mr Retailleau.

L'indignation et l'action sont nécessaires puisqu'accepter et s'accommoder ne sont pas des options. S'accommoder et accepter sont d'autant moins des options que les leviers d'intervention existent, à porter de choix politique.

Je terminerai avec une citation de Victor Hugo, d'une actualité singulière.

« Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère.

Remarquez-le bien, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. »